

222C2259  
FR0000072894-OP018-AS12

28 septembre 2022

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

<p style="text-align: center;"><b>CAST</b>  (Euronext Paris)</p>
--

Le 27 septembre 2022, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société CAST, déposée par Bryan, Garnier & Co., agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Financière Da Vinci (cf. D&I 222C2255 du 27 septembre 2022).

La note d'information de la société Financière Da Vinci (visa n°22-398 en date du 27 septembre 2022) et la note en réponse de la société CAST (visa n°22-399 en date du 27 septembre 2022) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **29 septembre au 19 octobre 2022 inclus**.

Société Générale se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions CAST visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge, dans le cadre de la procédure de semi-centralisation, les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,3% du montant de l'ordre (hors taxes), dans la limite de 150 € par dossier (taxes incluses).

Il est rappelé (cf. notamment D&I 222C2255 du 27 septembre 2022) qu'en cas de mise en œuvre d'un retrait obligatoire par l'initiateur à l'issue de l'offre, un complément de prix de 0,30 € sera versé par l'initiateur aux porteurs d'actions ayant apporté leurs titres à l'offre. **Seuls les actionnaires qui auront apporté leurs actions CAST à la procédure semi-centralisée de l'offre se verront remettre ledit droit à complément de prix par action apportée.**

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.